



Fédération  
Française  
du Sport  
Adapté

# 04 AU 06 DÉCEMBRE C.R.E.P.S DE BOURGES

# CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL SPORT ADAPTÉ 2015

ENTRÉE LIBRE



CDSA 18 : 06.40.30.64.28



CNDS  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DU SPORT



Centre-  
Val de Loire



malakoff médéric

# Sommaire

---

Mot d'accueil	3
Bienvenue à Bourges	4
Présentation du CREPS	6
Accès sur le lieu de la compétition	8
Présentation du COL	10
Programme Prévisionnel	11
Informations Générales	12
Précisions Techniques	14
Fiche association	17
Fiche d'inscription par Equipe	18
Fiche de demande de dérogation	19
Fiche d'autorisation d'hospitalisation	20
Fiche récapitulative	21
Liste des Hébergements	22

## Mot d'accueil

---

La Fédération Française du Sport Adapté a confié à notre Comité l'organisation du 3<sup>ème</sup> Championnat de France Futsal.

Cette manifestation aura lieu du 04 au 06 Décembre 2015 au Creps de la Région Centre-Val de Loire à Bourges, infrastructure qui accueille régulièrement des compétitions nationales et même des équipes nationales.

Au-delà du résultat sportif, cette manifestation est l'occasion de créer des liens entre les différents acteurs et de faire découvrir notre département. L'implication de chacun fait la force de l'équipe.

Nous remercions la mobilisation et la disponibilité de nombreux bénévoles pour cet événement qui sera à la hauteur de toutes les attentes, nous l'espérons, et nous nous réjouissons de pouvoir partager avec tous ceux qui aiment le foot ces 3 jours de compétition au service du Sport Adapté.

Le Comité d'Organisation Local (COL) espère que vous serez nombreux à participer à ce championnat. Nous partagerons des moments de convivialité, d'échanges et fair-play qui sont les piliers du mouvement sportif et associatif.

Bienvenue dans le département du CHER.

**Stéphane LAVERGNE**  
Président du CDSA du Cher  
Président du COL



## Bienvenue à Bourges

---

**Capitale de la province d'Aquitaine première à la fin de l'Empire romain, capitale du royaume de France sous Charles VII, Bourges garde de son passé glorieux un patrimoine soigneusement sauvé.**



**Ville d'art et d'histoire**, Bourges est fière de ses monuments chargés d'histoire comme le palais Jacques Cœur ou la cathédrale Saint-Étienne – classée au patrimoine mondial de l'UNESCO – de ses rues anciennes et de ses maisons à colombages.

**Ville verte**, Bourges est une des villes les plus vertes de France avec 135 hectares de marais au cœur de la ville, Ceci parce qu'elle est située à la confluence de plusieurs rivières (Yèvre, Voiselle, Auron, Moulon), et plus de 50 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant.

**Ville de culture**, Bourges est très attachée à sa Maison de la Culture, première maison à avoir été créée en France Chaque année depuis 1977, se tient dans la ville un festival musical et culturel, qui dure cinq jours et se déroule généralement en avril : *Printemps de Bourges*.

Le **Printemps de Bourges** est un festival de musique en France où les jeunes talents musicaux peuvent exprimer leurs compétences sur scène. Depuis 1977, il se déroule chaque mois d'avril à Bourges (Cher).



Il a été créé par Daniel Colling, un agent de spectacle, Alain Meilland, chanteur et comédien, et Maurice Frot, ancien collaborateur de Léo Ferré. Ce festival peindra à s'imposer aux Berruyers (habitants de Bourges), qui n'en verront l'intérêt et l'animation qu'au fil des années. Ainsi à chaque Printemps, des milliers de spectateurs viennent dans les salles et sous les chapiteaux berruyers. 80 spectacles, 200 artistes dans une douzaine de lieux sur une semaine proposent les genres musicaux les plus divers. Le Printemps s'enorgueillit de posséder aussi un festival *off*, véritable festival bis proposant chaque année des centaines d'artistes de rue. Bourges, c'est aussi un tremplin pour les jeunes artistes, et un ensemble d'évènements culturels de grande importance : cinéma, littérature, rencontres en tout genre.

**Ville centre d'une agglomération de 100 000 habitants**, ville préfecture du département du Cher, Bourges est dotée d'atouts de poids et joue pleinement son rôle de métropole régionale.

# Présentation du CREPS

---

Le CREPS du Centre est un **établissement public national** à caractère administratif bénéficiant d'une autonomie juridique et financière.

Il est régi par le Code du Sport, sous-section 5 du titre 1er du livre II et relève de la tutelle du Ministère de la Santé et des Sports.



Créé en 2002, le CREPS bénéficie depuis 2004 d'installations récentes réalisées et mises à sa disposition par le Conseil Régional du Centre, qui en est le propriétaire.

**Il propose un grand nombre d'équipements et de services, tous accessibles aux personnes handicapées :**

- ❖ Un gymnase, une halle de sport, une piste de bicross, un terrain synthétique « pur et arrosé », un terrain synthétique « caoutchouté », un centre médical, un espace de récupération et de relaxation, une salle d'haltérophilie et une salle de musculation, une salle de boxe, une salle de danse, une piste d'athlétisme, un amphithéâtre, 12 salles de formation dont 1 salle multimédia, un centre d'information multimédia, un restaurant, des hébergements dont des chambres adaptées pour l'accueil des personnes en fauteuil.

Le CREPS du Centre est l'un des 18 CREPS, dont 2 en cours d'évaluation, composant le **réseau** national du Ministère; il contribue, sous l'impulsion de l'INSEP, à la mutualisation des pratiques et expériences en matière d'excellence sportive.

En 2009, les établissements publics du Ministère de la Santé et des Sports ont fait l'objet d'une **réforme** visant à :

- ❖ resserrer le réseau des CREPS ;
- ❖ recentrer leurs missions dans les domaines prioritaires du Haut Niveau et de la Formation ;
- ❖ affirmer leur statut national et la tutelle assurée par la Direction des Sports.

Le CREPS a désormais pour **missions principales** de :

- ❖ préparer et accompagner les sportifs de *Haut Niveau* par l'accueil de structures permanentes (double projet du sportif), de collectifs d'équipes de France ou encore de par la mise en oeuvre d'un soutien à des sportifs ou structures hors CREPS (un pôle France cyclisme et BMX, trois pôles espoirs badminton, basket-ball féminin et MotoCross et un centre de formation agréé du Bourges Basket sont implantés au CREPS).
- ❖ *former* aux métiers du sport et de l'animation dans les domaines non concurrentiels (secteurs en tension, environnement spécifique, publics prioritaires...)
- ❖ développer du conseil et de l'expertise en assurant le fonctionnement d'un *Pôle Ressources National "Sport et Handicaps"*, ainsi que l'initiative de création d'un Centre d'Optimisation de la Performance (CREOPS)

Ces missions, qui répondent aux orientations ministérielles, constituent ce qu'il convient d'appeler "**son coeur de métier**". Par ailleurs, et de façon subsidiaire, le CREPS participe à la promotion des activités sportives et de jeunesse.



# Accès sur le lieu de la compétition



- ❖ Par l'**autoroute A 71**, Bourges est à **1h d'Orléans** et **2h de Paris** (et tout particulièrement de l'aéroport d'Orly) et à **3h de Lyon**. Par l'**autoroute A 85**, Bourges est à seulement **1h30 de Tours**.
- ❖ La ligne **SNCF** vers Paris met Bourges à **1h50 de la capitale**, avec une dizaine d'allers/retours chaque jour. Les transversales et les autres grandes villes sont également bien desservies, comme par exemple **Lyon à 3h20** et **Nantes à 3h15**. Le projet de création d'une ligne de TVG reliant Lyon à Paris permettra de placer la ville à seulement 1h de la Capitale.
- ❖

## Adresse



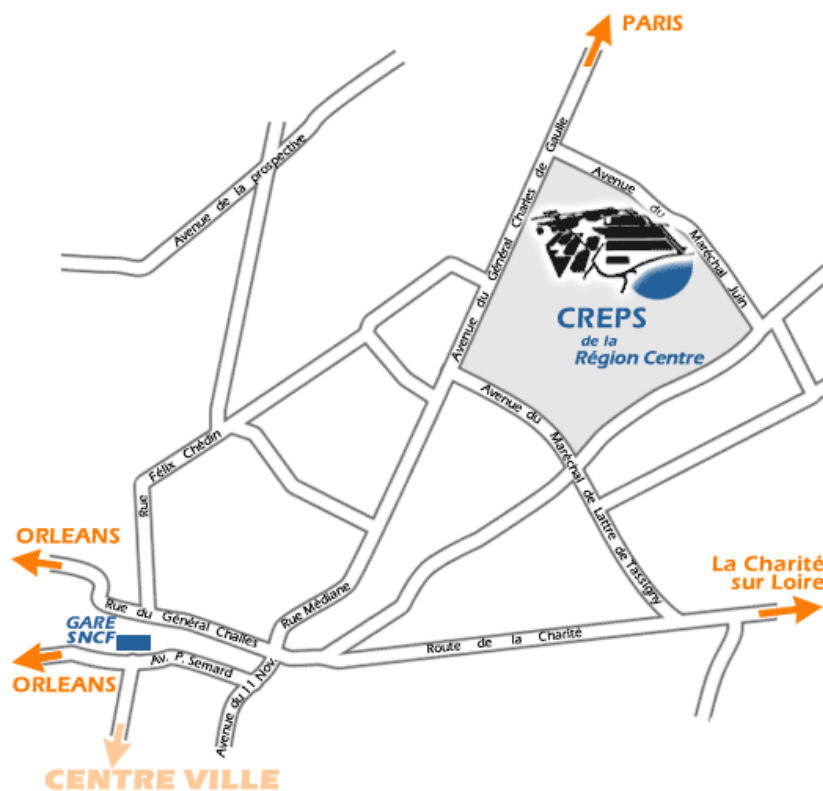
**CREPS de la région Centre**  
**48 Avenue du maréchal Juin**  
**18000 Bourges**  
**Coordonnées GPS 47 :10.8 - 2 :42.0**



### Depuis l'Autoroute (A71) :

- ❖ Au 1<sup>er</sup> rond-point, prendre la 1<sup>ère</sup> sortie. Continuer sur **N142** en direction de [Montluçon, Moulins, Nevers, Auxerre, Trouy, **Bourges Sud, Rocade Est**]. Continuer tout droit (env. 14 km)
- ❖ Au 7<sup>e</sup> rond-point « **Porte de St-Germain-du-Puy** », prendre la 1<sup>ère</sup> sortie. Continuer sur **N151 / Route de la Charité** en direction de [Montargis, Auxerre, Sancerre, Saint-Germain-du-Puy, La Charité-sur-Loire] (env.1 km)
- ❖ Au rond point suivant, Route de la Charité, prendre la 3<sup>e</sup> sortie. Continuer sur **D151** en direction de [Montargis, Orléans, Vierzon, Saint-Doulchard] (env. 1,5km)
- ❖ Au rond-point, à nouveau, prendre la 3<sup>e</sup> sortie. Continuer sur **D33 / Route de Saint Michel (entrée dans Bourges)**
- ❖ Au feu, prendre à droite **Avenue du Maréchal Juin**

Le trajet sera balisé à partir de la gare SNCF de Bourges par des flèches FFSA (bleues).



# Le Comité d'Organisation Local

---

## Président

Stéphane LAVERGNE

## Vice-Président

Jean CHAMBON

## Trésorier

Michel DUBOURG

## Secrétaire Général

Gino ZITO

## Trésorière adjointe

Marie-Eve LHERMITTE

## Responsable Commission Coordination

Céline DONVAL

## Responsable Commission Sportive

Céline DONVAL

## Responsable Commission Médicale

Céline DONVAL

## Responsable Commission Hébergement

Charazed RENARD

## Responsable Commission Communication

Marcel ARVIS

## Directeur Technique Fédéral / Conseiller Technique National FFSA en charge du Football

Hervé DEWAELE

## Directeur Sportif Fédéral Football FFSA

Didier DEVAUX



## Contact

*Comité Départemental du Sport Adapté du Cher*

*IME de Sologne - site de Nançay – Le vieux Nançay – 18330 Nançay*

*Tel : 06 40 30 64 28 – Mail : [cdsa18@hotmail.fr](mailto:cdsa18@hotmail.fr)*

# Le Programme prévisionnel

---

## Vendredi 4 Décembre

❖ 15 h - 18 h

❖ 18h30

❖ 20h30

❖ 21h30

### Accueil des équipes

Cérémonie d'ouverture  
Présentation des équipes  
Tirage au sort

### Réunion technique

Repas

### Compétition

## Samedi 5 Décembre

❖ 8 h

❖ 9 h – 12 h

❖ 12 h à 13h30

❖ 14 h 30 – 18 h

❖ 20 h

Ouverture du gymnase  
Echauffement

### Matchs de Poule

Repas

### Matchs de Poule

Soirée de Gala

## Dimanche 6 Décembre

❖ 8 h

❖ 8 h 30

❖ 10 h

❖ 11 h

❖ 12 h

Echauffement

### Matchs de classement

Match de classement 3<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> place.

### Finale

Remise des récompenses

## Informations générales

---

Le Championnat de France Futsal 2015 FFSA qui est organisé les 4, 5 et 6 Décembre 2015 s'adresse aux associations sportives sport adapté.

L'accueil, l'hébergement, la restauration, la compétition ainsi que la remise des récompenses se dérouleront au :

**CREPS de la région Centre**  
**48 Avenue du maréchal Juin**  
**18000 Bourges**

### Accueil des délégations

Le service d'accueil est situé dans une salle de formation dont l'itinéraire pour vous y rendre sera fléché à partir du hall d'accueil du CREPS.

Il fonctionnera le **Vendredi 4 Décembre 2015 de 15 h à 18 h.**

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration et aux cadeaux de bienvenue.

Il sera également procédé au contrôle des inscriptions, licences, dossiers et certificats médicaux.

**Sans présentation des licences, les sportifs ne pourront pas participer au Championnat.**

**Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical fédéral FFSA de non contre-indication du Futsal en compétition.**

### Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

La soirée de Gala du samedi soir aura lieu :

**A partir de 20h**  
**CREPS de BOURGES**

### *Cérémonie d'ouverture*

Nous présenterons les équipes et effectuerons le tirage au sort des poules.

A la suite de celle-ci, nous clôturerons la cérémonie d'ouverture par un pot de l'amitié.

### *Hébergements*

Un hébergement est proposé dans l'enceinte du CREPS.

### *Equipe médicale*

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

## Précisions techniques

---

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement de Futsal FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - informations disciplines » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, un jury souverain sera présent sur la compétition. En cas de litige, transmettre par écrit la réclamation au Directeur Sportif Fédéral FFSA qui réunira le jury. Les matchs seront arbitrés par des arbitres officiels mis à disposition par le District du Cher de Football.

### Modalités d'inscription

Le championnat de France Futsal relève du règlement Futsal FFSA. Peuvent participer au Championnat de France de Futsal 2015 FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2015 - 2016. **Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.**

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription **par équipe** doit être validée par le président de la Ligue et le président du Comité Départemental du Sport Adapté.

**Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :**

- ✓ **Date et résultats du championnat régional ;**
- ✓ **Justificatif de participation à une rencontre qualificative (préciser la Division de pratique) ;**
- ✓ **Le cas échéant, une demande de dérogation ([voir page 19 du dossier](#)).**

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard le **4 Novembre 2015**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

## Engagements

Il s'agit d'une compétition senior mixte à division unique.

Le responsable de l'équipe doit communiquer sur la fiche d'inscription :

- ❖ le nom,
- ❖ le prénom,
- ❖ la date de naissance
- ❖ le numéro de licence de chaque participant.

Lors de l'inscription, l'équipe doit inscrire minimum 6 joueurs et maximum 10 joueurs (cf règlement). Une équipe doit être constituée uniquement de **joueurs licenciés dans la même association**.

## Catégories d'âges

ANNEE	Jeunes 16 -20 ans	SENIORS
Saison sportive	2000 à 1996	1995 à 1982

Les joueurs de 16 à 20 ans peuvent participer à cette compétition à condition de présenter un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « Médecine du Sport » et portant la mention : « surclassement autorisé en compétition pour la pratique du futsal ».

**Une demande de dérogation sera à adresser à votre ligue et la commission nationale Football (page 19 de ce dossier).**

## Réunion Technique

Une réunion d'information, à laquelle devra participer obligatoirement un entraîneur de chaque délégation, est programmée le :

**Vendredi 4 Décembre 2015 à 19h30  
CREPS de BOURGES**

Les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

## Echauffement et compétition

Les matchs débiteront **le vendredi à partir 21h30**, le samedi toute la journée ainsi que le dimanche matin. L'échauffement se fera sur les lieux de la compétition.

## Equipements sportifs

Le CREPS est doté de 3 terrains de futsal.

**Il convient de prévoir :**

- ❖ des chaussures adaptées à la discipline (paire de basket propre ou de chaussures futsal) ;
- ❖ et protège tibias obligatoire.





# FICHE ASSOCIATION

A renvoyer au COL avant le 4 Novembre 2015

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

Céline DONVAL – COL Futsal 2015

CDSA 18 – IME de Sologne – Site de Nançay – Le vieux Nançay – 18330 NANCAY

06.40.30.64.28 / cdsa18@hotmail.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	
Adresse :		
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation ( <u>obligatoire</u> ) :		
Tél. :	Fax :	Mail. :

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
<b>Formule 1 -- Sportif</b> Inscription au championnat en pension complète (frais d'inscription, hébergement, repas du vendredi soir au dimanche midi).	130€		
<b>Formule 2 -- Sportif</b> Inscription au championnat avec repas (frais d'inscription, repas du vendredi soir au dimanche midi).	70€		
<b>Formule 3 -- Sportif</b> Inscription au championnat (uniquement frais d'inscription)	45€		
<b>Formule 1 -- Encadrement</b> Inscription au championnat en pension complète (frais d'inscription, hébergement, repas du vendredi soir au dimanche midi).	110€		
<b>Formule 2 -- Encadrant</b> Inscription au championnat avec repas (frais d'inscription, repas du vendredi soir au dimanche midi).	50€		
<b>Formule 3 – Encadrant</b> Inscription au championnat sans pension complète (uniquement frais d'inscription)	45 €		
<b>TOTAL</b>			

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de : .....euros

N° de chèque:..... de la banque: .....

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Date ..... Lieu ..... Signature



# FICHE ASSOCIATION

A renvoyer au COL avant **le 4 Novembre 2015**

**Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets**

**Céline DONVAL – COL Futsal 2015**

**CDSA 18 – IME de Sologne – Site de Nançay – Le vieux Nançay – 18330 NANÇAY**

**06.40.30.64.28 / cdsa18@hotmail.fr**

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :		
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation ( <u>obligatoire</u> ) :		Téléphone :	

Nom de l'équipe :

Couleur du maillot :

N° Licence	Nom Prénom	Numéro de maillot	Date de naissance	Sexe	Date et lieu qualification

**Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative.**

**Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 11 de ce dossier.**

**Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.**

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition Futsal.

<b>Signature du Président :</b>       <b>Visa du Département</b>
---

<b>Signature du Président :</b>       <b>Visa de la Région</b>
---

**Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus :**

# Demande de dérogation

**Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transférera au DSF de la discipline.**

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, demande dérogation pour participer au championnat de France, pour le motif (cocher une des cases ci-dessous) :

- Demande de sur classement (joindre certificat médical)**
- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours**
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)**
- Autre motif.....**

<u>Visa de l'association et nom du responsable</u>	<u>Visa et signataire du Président de la Région</u>	<u>Visa et nom du DSF</u>

**Nom, qualité et coordonnées du certificateur :**

**Avis du certificateur**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

<b>Commentaires</b>
---------------------

**Avis définitif du DSF**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

<b>Commentaires</b>
---------------------

# Autorisation médicale

---

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident, d'hospitalisation et au besoin d'intervention chirurgicale sous anesthésie générale.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à ..... Le.....

Signature

# Fiche récapitulative

---

Merci de retourner règlement et inscription à :

**Céline DONVAL – COL Futsal 2015**  
**CDSA 18**  
**IME de Sologne – Site de Nançay**  
**Le vieux Nançay – 18333 NANCAY**  
**06.40.30.64.28 / [cdsa18@hotmail.fr](mailto:cdsa18@hotmail.fr)**

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

**L'intégralité des frais de participation est à régler à l'inscription.**

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

**Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :**

Cochez les cases pour ne rien oublier!

**Pour le 4 Novembre 2015**

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La fiche d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par le DSF)**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

**A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):**

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

**Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.**

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

**Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.**



[www.ffsa.asso.fr](http://www.ffsa.asso.fr)

9 rue Jean Daudin – 75015 Paris

Tél : 01 42 73 90 00 – Fax : 01 42 73 90 10

## Partenaires institutionnels



## Partenaire principal



malakoff médéric

## Fournisseur officiel

**POWERADE®**  
BOISSON POUR LE SPORT

## Partenaires locaux

